

ENGAGEMENT



€ €

ÉTUDIANT



SOLI-
-DAIRE



Une aide de 2000€ de la Ville de Saint-Denis à destination des étudiants, engagés dans les assos' locales, pour favoriser leur réussite

Plus d'informations sur :
www.ville-saint-denis.fr

Saint ★
Denis

Retrouvez-nous sur www.ville-saint-denis.fr & VilleSaintDenis

LA VILLE DE SAINT-DENIS S'ENGAGE POUR SES ÉTUDIANTS

L'idée est simple.

Les étudiants dionysiens ont besoin d'aide pour ne pas perdre trop de temps dans la galère des petits jobs.

Les associations dionysiennes ont besoin de l'engagement des citoyens de tous âges.

Deux enjeux importants, une même réponse solidaire.

L'engagement étudiant solidaire est un partage : un soutien financier de la Ville permettant à l'étudiant-e de mieux se consacrer à la réussite de ses études, un engagement formateur de l'étudiant-e dans la vie associative locale apportant du sang neuf et des compétences.

L'engagement étudiant solidaire, complète notre dispositif Atout Jeune en faveur de l'autonomie et de l'aide aux projets des jeunes. Le devenir et l'épanouissement des enfants et des jeunes dionysiens sont notre priorité.

Au final, cet engagement c'est aussi une belle ligne sur le cv et qui sait... l'éveil de vocations au service de l'intérêt général.

Tous nos vœux de solidarité et de réussite aux étudiants et associatifs dionysiens.

En avant Saint-Denis.


Didier Paillard

Maire de Saint-Denis


Vincent Huet

Maire adjoint à la vie étudiante, à l'éducation populaire
et à l'enseignement supérieur


ENGAGEMENT Étudiant SOLIDAIRE C'EST QUOI ?

 Une aide de 2000€ versée sur critères à des étudiants dionysiens afin de favoriser leur réussite.



 Un moyen pour les associations dionysiennes de renforcer leurs actions grâce à l'engagement de ces étudiants.



 **Engagement étudiant solidaire, c'est un partage : un soutien financier aidant les étudiants à poursuivre leurs études en échange d'un engagement associatif dans la vie locale.**

Engagement étudiant solidaire est un dispositif mis en place par la mairie de Saint-Denis dans le cadre de sa politique en faveur des réussites des étudiants dionysiens et de la vie associative.

Engagement **ÉTUDIANT SOLIDAIRE**, POUR QUI ?



Les étudiants Dionysiens souhaitant s'engager dans la vie associative locale, inscrits en 2^e ou 3^e année d'un cursus d'enseignement supérieur (université, IUT, BTS, classe préparatoire, etc.).

Une priorité sera donnée aux étudiants boursiers et/ou exerçant une activité salariée.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?



Motivé-e par l'engagement citoyen, vous souhaitez vous investir dans la vie associative Dionysienne. Pour cela, il vous suffit de retirer, remplir puis déposer un dossier Engagement étudiant solidaire dans l'une des structures suivantes :

au BIJ (bureau d'information jeunesse)

12, place de la Résistance
et de la Déportation
Tel : 01 83 72 20 89

à la Maison de la vie associative

19, rue de la Boulangerie
Tel : 01 83 72 20 40.

à la direction de la jeunesse

Hôtel de ville – Centre
administratif
2, place du caquet - 4^e étage
Tel : 01 49 33 67 03

COMMENT L'AIDE Financière EST-ELLE ACCORDÉE ?

Le soutien financier est conditionné au dépôt d'un dossier de candidature accompagné d'un projet porté conjointement par un étudiant et une association.

Une commission, présidée par le maire-adjoint à la Vie étudiante, l'éducation populaire et l'enseignement supérieur se réunit et départage les meilleurs dossiers présentés.

Les projets seront retenus selon les critères suivants :



- être étudiant inscrits en 2^e ou 3^e année d'un cursus d'enseignement supérieur (université, IUT, BTS, classe préparatoire, etc.),
- résider à Saint-Denis,
- présenter un projet de qualité co-porté avec une association.

Une priorité sera donnée aux étudiants boursiers et/ou exerçant une activité salariée.

COMMENT L'AIDE FINANCIÈRE EST-ELLE Versée?

Engagement étudiant solidaire correspond au versement d'un soutien financier à hauteur de 2000 euros qui permettra de financer les dépenses inhérentes à la vie étudiante.



Afin d'accompagner l'étudiant tout au long de son année scolaire, l'aide est versée en deux fois (1 versement par semestre) Seuls les étudiants qui poursuivent leur cursus universitaire et leur engagement associatif tout au long de l'année pourront bénéficier de l'intégralité de l'aide.

PIÈCES à JOINDRE au DOSSIER

Pour tous les candidats :

- La présentation du projet co-porté par l'association et l'étudiant,
- Une attestation de réussite, pour l'année précédente ou d'inscription pour l'année en cours,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Un relevé d'identité bancaire,



Et pour ceux qui le souhaitent :

- La copie de notification de bourse pour les boursiers,
- Une fiche de paie pour ceux qui ont une activité salariée.



INFORMATIONS Pratiques



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- **le BIJ (bureau d'information jeunesse)**

12, place de la Résistance et de la Déportation

Tel : 01 83 72 20 89.

- **la Maison de la vie associative**

19, rue de la Boulangerie

Tel : 01 83 72 20 40.



- **la direction de la jeunesse**

Hôtel de ville – Centre administratif

2, place du caquet - 4^e étage

Tel : 01 49 33 67 03.

